

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



SEMAINE INTERNATIONALE DE L'OSTÉOPATHIE, DU 16 AU 22 AVRIL 2017 :

UNE PÉTITION EST DÉPOSÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE L'ORDRE

Montréal, le 17 avril 2017 – Ostéopathie Québec initie une pétition demandant au gouvernement du Québec de confirmer sans attendre son intention d'encadrer la pratique de l'ostéopathie et de s'engager à ce qu'un ordre professionnel distinct pour les ostéopathes au Québec soit mis en place dans les plus brefs délais. Cette pétition a été déposée sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec par Amir Khadir, député de Mercier pour Québec Solidaire et s'inscrit dans le cadre de la cinquième édition de la Semaine internationale de l'ostéopathie, célébrée mondialement du 16 au 22 avril.

Les travaux de l'Office des professions du Québec (OPQ) en vue de la création d'un ordre professionnel des ostéopathes au Québec ont débuté en 2014 et sont toujours en cours. Toutefois, le gouvernement du Québec ne s'est pas encore officiellement prononcé sur son intention d'encadrer légalement la pratique de l'ostéopathie. Étant le seul véritable moyen de protéger la population du risque de préjudice, Ostéopathie Québec soutient les démarches entreprises par l'OPQ et mène plusieurs actions auprès des autorités politiques concernées, notamment auprès de la ministre de la Justice, responsable des lois professionnelles, du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, en plus des porte-parole des partis d'opposition à l'Assemblée nationale.

Québec depuis maintenant plus de 35 ans. Chaque jour, nous recevons des témoignages éloquentes qui ne laissent aucun doute sur les bienfaits des soins ostéopathiques sur la santé et le bien-être des personnes que nous traitons. L'ostéopathie est une profession qui fait du bien et nous sommes fiers d'en faire la promotion », a déclaré le président d'Ostéopathie Québec, Marc Gauthier.

Seulement au Québec, ce sont plus de 2 millions de traitements ostéopathiques qui sont faits chaque année par les membres d'Ostéopathie Québec, une organisation qui regroupe et encadre plus de 1 300 ostéopathes, soit 75% des ostéopathes de la province.

En attendant la création de l'ordre, Ostéopathie Québec met en place divers mécanismes pour assurer de son mieux la protection du public : tous ses membres doivent répondre aux critères de formation dictés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), respecter le code de déontologie de l'association et baser leur pratique professionnelle sur le *Référentiel des compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*. Ostéopathie Québec a également mis en place un bureau du syndic indépendant pour accueillir les plaintes du public, ainsi qu'un comité d'inspection professionnelle.

Ces mesures sont toutefois insuffisantes. C'est pourquoi Ostéopathie Québec lance un appel au public pour signer une pétition demandant au gouvernement du Québec de confirmer sans attendre son intention d'encadrer la pratique de l'ostéopathie et de s'engager à ce qu'un ordre professionnel distinct pour les ostéopathes au Québec soit mis en place dans les plus brefs délais. Le public peut signer la pétition à l'adresse suivante :

www.osteopathiequebec.ca/petition/

L'OSTEOPATHIE ET LE MONDE

La pratique de l'ostéopathie est exclusivement manuelle et l'objectif est de rétablir la fonctionnalité de toutes les structures et tous les systèmes du corps humain afin de favoriser sa capacité d'autorégulation. Sa technicité est basée sur des connaissances approfondies des sciences de la santé et des interactions propres à l'équilibre de l'organisme (homéostasie). Grâce à une palpation fine et précise, une évaluation complète et globale permet d'examiner la cause des dysfonctions neuro-musculo-squelettiques, viscérales et crâniennes. Un traitement ostéopathique préventif ou curatif, spécifique et individualisé finalise le concept thérapeutique de cette approche.

Il s'agit d'une approche reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé, une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies pour la santé publique créée en 1948, qui a d'ailleurs établi en 2010 des critères de formation en médecines complémentaires et alternatives.

L'ostéopathie est reconnue et encadrée par la loi dans plusieurs pays, notamment le Royaume-Uni, l'Italie, la Suisse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Finlande. L'*Osteopathic International Alliance* (OIA), une organisation internationale représente plus de 130 000 professionnels de l'ostéopathie provenant d'une trentaine de pays à travers le monde. L'OIA est aussi l'organisation instigatrice de la Semaine internationale de l'ostéopathie.

À PROPOS D'OSTÉOPATHIE QUÉBEC

Ostéopathie Québec est l'association regroupant le plus grand nombre d'ostéopathes au Québec et au Canada. Elle comprend près de 1 350 membres, soit plus de 75 % des ostéopathes en exercice. L'association vise 3 objectifs : attester de la formation des ostéopathes membres ; informer et protéger la population québécoise ; offrir des services professionnels à ses membres. Les membres d'Ostéopathie Québec ont complété avec succès un programme de